

Politique d'annulation ou de remboursement

Pour le camp de jour et le service de garde

Paiement

Nous acceptons les paiements en plusieurs versements. La totalité du paiement pour le camp de jour régulier et d'une première carte de service de garde doit être faite avant le 17 juin. Si une inscription se fait après le 10 juin, des frais supplémentaires de 20\$ s'appliqueront.

Frais d'annulation

Un montant de 30\$ (frais administratif) sera conservé s'il y a un remboursement avant le début des activités. Aucun remboursement ne se fera à partir du 27 juin 2011.

Autres spécifications

Des reçus d'impôts seront remis en février 2012. Pour que vous le receviez, le numéro d'assurance sociale est une nécessité. Veuillez l'indiquer sur le formulaire d'inscription de votre enfant, avec toutes les coordonnées exactes de votre enfant.

* En cas de déménagement entre l'inscription et l'émission des reçus, il est de votre responsabilité de communiquer avec nous.

Pour les sorties

Paiement

La totalité des frais doit être payée la veille de la sortie. Pour que l'inscription soit confirmée, vous devez être dans les 50 premiers qui ont payé la sortie.

Frais d'annulation

Aucun montant ne sera conservé si le CCPL réussit à combler la place laissée libre par l'annulation de l'inscription à la sortie. Par contre, si le CCPL ne peut pas combler la place, la totalité du montant sera retenue.

Remboursement pour la liste d'attente

Si les parents ont payé les frais d'inscription et que leur enfant ne peut aller à l'activité puisqu'il n'y a pas eu d'annulation sur la liste officielle (50 premiers inscrits et payés), ou pas assez de participants supplémentaires pour remplir un deuxième autobus, les enfants sur la liste d'attente pourront être remboursés.

Dîners hot-dogs

Aucune annulation ou report des hot-dogs ne pourrait être fait, puisque les quantités sont achetées à l'avance.

